



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le quatorzième jour de mai deux mille dix-huit, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 42 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10267-05-2018

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour :

en retirant le point :

16.1 Écocentres, frais de déplacement

en ajoutant les points suivants :

- 17.1 Implantation d'une faculté de médecine satellite dans la région Bas-Saint-Laurent et Gaspésie et campus de formation préclinique à Rimouski
- 17.2 Appui la Municipalité de Marsoui, demande d'aide financière pour le service incendie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10268-05-2018

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018 a été courriellé à chacun des maires le 11 mai dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018 tel qu'il a été soumis.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 9 avril 2018 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT

Conformément à l'article 198 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, M. Allen Cormier, reconduit le mandat de M. Réjean Normand, maire de la municipalité de Rivière-à-Claude, comme préfet suppléant. Le mandat de M. Normand est du 14 mai au 10 décembre 2018.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité d'avril et mai 2018.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC SIÉGEANT À DES COMITÉS

Mme Marie Gratton, représentante de la MRC de La Haute-Gaspésie au comité de rétablissement du caribou de la Gaspésie, fait rapport de la rencontre tenue le 18 avril 2018.

M. Guy Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis, fait rapport de la rencontre d'information, tenue le 19 avril 2018, avec les entreprises forestières, présentent sur le territoire, relative à la réalisation des travaux non commerciaux et commerciaux sur les terres publiques intramunicipales pour l'année financière 2018-2019.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente son rapport d'activité pour la période du 1^{er} au 30 avril 2018.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS AU 31 MAI 2018

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats au 31 mai 2018* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10269-05-2018

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 7 avril au 11 mai 2018:

Paiements : 580 746,88 \$

Factures : 266 149,84 \$

TOTAL : 846 896,72 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10270-05-2018

Approbation du *Rapport des remboursements de dépenses*

IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des remboursements de dépenses* du 1^{er} au 30 avril 2018 de 549,59 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10271-05-2018

Signataire des chèques du comité social des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie, résolution remplacée

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit remplacer la résolution numéro 9331-04-2016 relative à la désignation du signataire des chèques du comité social des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Mme Sylvie Grenier, secrétaire-réceptionniste de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise Mme Sylvie Grenier, secrétaire-réceptionniste, à signer les chèques du comité social des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10272-05-2018

Achat d'immeuble, Superior General Partner inc. - Notaire mandatée

VU l'article 7 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite acquérir l'immeuble portant le lot numéro 4 883 148 du cadastre du Québec de Superior General Partner inc;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat du 24 avril 2018 entre la MRC de La Haute-Gaspésie et Superior General Partner inc.;

CONSIDÉRANT QUE la MRC offre 50 000 \$ pour cet immeuble;

CONSIDÉRANT QUE cette offre d'achat a été vérifiée par la notaire et tout semble conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer l'offre d'achat du 24 avril 2018 entre la MRC de La Haute-Gaspésie et Superior General Partner inc.;
2. mandate M^e Cécile Lacasse, notaire, pour conclure la transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10273-05-2018

Pôle régional d'innovation de la Gaspésie, appui – Résolution abrogée

VU la résolution numéro 10258-04-2018 relative à un appui à CIRADD, GIMXPORT, Merinov, TechnoCentre éolien et Technocentre des TIC pour la création d'un consortium d'innovation visant implanter un pôle régional d'innovation;

CONSIDÉRANT QUE le développement local et régional est une responsabilité des MRC ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE abroge la résolution numéro 10258-04-2018 titrée *Pôle régional d'innovation de la Gaspésie, appui*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10274-05-2018

Formations *La gestion financière municipale* et *Maîtrisez vos dossiers municipaux*, données par la FQM

CONSIDÉRANT les nouvelles compétences et obligations des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie propose aux municipalités de son territoire les formations suivantes, lesquelles sont données par la Fédération québécoise des municipalités :

- a) La gestion financière municipale
Cette formation vise à permettre aux élus et aux gestionnaires municipaux de comprendre leurs rôles, leurs obligations et leurs pouvoirs en matière de gestion financière de leur municipalité, en plus de se familiariser avec des pratiques performantes dans la réalisation de leur planification financière ;
- b) Maîtrisez vos dossiers municipaux
Cette formation vise à fournir aux élus une meilleure connaissance des différents champs de compétence d'une municipalité et d'une MRC. Elle propose des références à des projets municipaux, des exemples transférables, des partages d'expérience sur vidéo ainsi que des questions de réflexion qui aideront les élus à maîtriser l'ensemble de leurs dossiers ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. demande aux municipalités de son territoire de confirmer leur intérêt, d'ici le 10 juin 2018, à participer aux formations *La gestion financière municipale* et *Maîtrisez vos dossiers municipaux* ;
2. défrayera 50% de 3 300 \$, plus taxes, pour la journée de formation *La gestion financière municipale* pour un maximum de 15 participants ;
3. défrayera 50% de 2 500 \$, plus taxes, pour la journée de formation *Maîtrisez vos dossiers municipaux* pour un maximum de 15 participants ;
4. défrayera 50% pour les autres dépenses reliées à ces formations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10275-05-2018

Déclaration d'intérêt – à l'usage des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie, Politique de relations de travail

VU l'article 21 de la *Politique de relations de travail* des employés 2015-2020 relatif à sa réouverture;

CONSIDÉRANT l'annexe 5 de la politique relative au *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC de La Haute-Gaspésie*;

CONSIDÉRANT QUE la direction de la MRC souhaite ajouter à l'annexe 5 de la politique le formulaire *Déclaration d'intérêt – à l'usage des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE:

1. approuve le formulaire *Déclaration d'intérêt – à l'usage des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie* ;
2. ajoute ce formulaire à l'annexe 5 *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC de La Haute-Gaspésie* de la *Politique de relations de travail* des employés 2015-2020, et ce, conditionnellement au consentement de la majorité des employés réguliers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10276-05-2018

Descriptions de tâches de la *Politique de relations de travail*

VU l'article 21 de la *Politique de relations de travail* des employés 2015-2020 relatif à sa réouverture;

CONSIDÉRANT la création d'un nouveau poste d'ingénieur forestier et sa description de tâches;

CONSIDÉRANT la nouvelle description de tâches de l'adjoint administratif ;

CONSIDÉRANT le nouveau titre d'agent aux ressources humaines et sa description de tâches ;

CONSIDÉRANT la nouvelle description de tâches de la secrétaire-réceptionniste ;

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre de la MRC par rapport aux nouvelles réalités et obligations municipales;

CONSIDÉRANT les nouvelles réalités organisationnelles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve les descriptions de tâches de l'ingénieur forestier, l'adjoint administratif, l'agent aux ressources humaines et la secrétaire-réceptionniste ;
2. remplace ou ajoute les descriptions de tâches de l'annexe 6 par celles-ci de la *Politique de relations de travail* des employés 2015-2020, et ce, conditionnellement au consentement de la majorité des employés réguliers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10277-05-2018

Structure salariale de la *Politique de relations de travail*

VU l'article 21 de la *Politique de relations de travail* des employés 2015-2020 relatif à sa réouverture;

CONSIDÉRANT l'annexe 8 de la politique relative à la structure salariale ;

CONSIDÉRANT l'analyse des descriptions de postes suivants :

- √ Ingénieur forestier
- √ Agent aux ressources humaines
- √ Secrétaire-réceptionniste

CONSIDÉRANT les résultats obtenus pour insérer ces postes à la structure salariale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. insère le titre d'emploi *Ingénieur forestier* à la classe 7 ;
2. insère le titre d'emploi *Agent aux ressources humaines* à la classe 3 ;
3. modifie la classe d'emploi du titre d'emploi *Secrétaire-réceptionniste* à la classe 1 ;
4. apporte ces modifications à l'annexe 8 *Structure salariale* de la *Politique de relations de travail* des employés 2015-2020, et ce, conditionnellement au consentement de la majorité des employés réguliers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10278-05-2018

Organigramme de la MRC, *Politique de relations de travail*

VU l'article 21 de la *Politique de relations de travail* des employés 2015-2020 relatif à sa réouverture;

CONSIDÉRANT l'annexe 1 de la politique relative à l'organigramme de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier cet organigramme à cause de modifications et d'ajouts de postes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve l'organigramme de la MRC, tel qu'il a été soumis ;
2. apporte ces modifications à l'annexe 1 *Organigramme de la MRC de La Haute-Gaspésie - 2018* de la *Politique de relations de travail des employés 2015-2020*, et ce, conditionnellement au consentement de la majorité des employés réguliers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10279-05-2018

Représentants de l'employeur au comité de santé et de sécurité du travail et nombre déterminé de membres au comité

VU le chapitre IV de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* relatif aux comités de santé et de sécurité;

CONSIDÉRANT les 21 travailleurs non-cadres de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT la parité entre le nombre de représentants de l'employeur et celui des employés ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. propose de former le comité de santé et de sécurité du travail de quatre membres, soit deux représentants de l'employeur et deux représentants des employés ;
2. nomme le maire de la ville de Cap-Chat, Mme Marie Gratton et le préfet, M. Allen Cormier ;
3. nomme le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, comme substitut aux élus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10280-05-2018

Intégration des soins dentaires dans le réseau local de la Haute-Gaspésie du CISSS de la Gaspésie

CONSIDÉRANT le départ à la retraite du dentiste à Grande-Vallée ;

CONSIDÉRANT la présence d'un seul dentiste sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE La Haute-Gaspésie, de par sa situation socioéconomique, a la regrettable statistique d'être la MRC dont le salaire par famille est le plus bas au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE, pour plusieurs raisons de santé, les Haute-Gaspésiens doivent fréquemment se déplacer vers Gaspé, la Baie-des-Chaleurs, Rimouski ou Québec pour des soins complémentaires ;

CONSIDÉRANT QUE la santé dentaire fait partie inhérente de la santé globale des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE La Haute-Gaspésie subit depuis longtemps une pénurie de dentistes ;

CONSIDÉRANT QUE bon nombre d'enfants n'ont pas accès aux soins spécialisés d'orthodontie, faute de moyen ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'autant plus important d'avoir accès aux soins de base;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE sollicite le centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie afin d'intégrer les soins dentaires aux soins de santé offerts sur notre territoire tout comme à Percé et Port-Daniel-Gascons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10281-05-2018

Motion de félicitations à l'endroit de M. Matthias Rioux

CONSIDÉRANT QU'il n'est jamais trop tard pour faire des études supérieures, toutefois à 84 ans cela est réellement digne de mention;

CONSIDÉRANT QUE M. Matthias Rioux vient d'obtenir un doctorat en sociologie politique et développement régional ;

CONSIDÉRANT QUE sa thèse *La Gaspésie dans tous ses États : grandeur et misères du développement régional au Québec* dresse notamment notre situation haute-gaspésienne;

CONSIDÉRANT QUE M. Rioux est né à Rivière-à-Claude le 29 mars 1934 et qu'il a toujours représenté fidèlement notre région dans les domaines médiatique, syndical, de l'enseignement et de la politique de 1994 à 2003;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE félicite M. Matthias Rioux de Rivière-à-Claude pour son parcours de vie remarquable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE D'AU MOINS 25 000 \$

Aucun contrat octroyé au mois d'avril 2018 par la MRC de La Haute-Gaspésie.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PARC NATIONAL DE LA GASPÉSIE, FERMETURE DE DEUX TRONÇONS

Dépôt du courriel de Mme Aline Rohrbacher, stagiaire en conservation du Parc national de la Gaspésie, ayant pour objet *Avis MRC fermeture chemins PNG*, daté du 18 avril 2018, est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

Ce projet de fermeture permanente de deux tronçons de chemins situés à l'intérieur du parc, identifiés sur la cartographie jointe, ne contrevient pas au schéma d'aménagement en vigueur.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10282-05-2018

Émission d'un certificat de conformité – Règlement n° 277-2018 de la Ville de Cap-Chat

CONSIDÉRANT le *Règlement n° 277-2018 : Règlement n° 277-2018 amendant le Règlement de zonage n° 068-2006 afin d'autoriser que les immeubles isolés d'habitation multifamiliale puissent avoir jusqu'à six (6) logements dans la zone M.25* de la Ville de Cap-Chat;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement numéro 277-2018;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil de la MRC considère que le règlement numéro 277-2018 est conforme aux

objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE :

1. déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le *Règlement n° 277-2018 : Règlement n° 277-2018 amendant le Règlement de zonage n° 068-2006 afin d'autoriser que les immeubles isolés d'habitation multifamiliale puissent avoir jusqu'à six (6) logements dans la zone M.25*, conditionnellement à la réalisation complète de la procédure de modification réglementaire par la Ville de Cap-Chat ;
2. transmettra le certificat de conformité à l'égard du règlement numéro 277-2018 dès la réception de la résolution attestant son adoption par la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 10283-05-2018

PDZA, version définitive

VU la résolution numéro 10204-03-2018 relative à l'adoption de la version préliminaire du *Plan de développement de la zone agricole* de la MRC de La Haute-Gaspésie du 6 mars 2018;

CONSIDÉRANT la version définitive du *Plan de développement de la zone agricole* déposée le 14 mai 2018 à la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. adopte la version définitive du *Plan de développement de la zone agricole* de la MRC déposée le 14 mai 2018 ;
2. transmettre cette version du plan au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIDS, FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES

Dépôt d'une publication tirée de CISION, ayant pour titre *Fonds québécois d'initiatives sociales – Québec annonce une somme de 160 m\$ pour poursuivre les Alliances pour la solidarité* est présentée au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

Dépôt du document titré *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation citoyenne 2017-2023 – Mise en œuvre des alliances pour la solidarité* est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10284-05-2018

Entente de fiducie 2018 avec les membres du comité stratégique (COST) de la DIDS

VU l'article 14.3 du *Code municipal du Québec* relatif à la conclusion d'une entente;

CONSIDÉRANT la fin de l'entente entre Committee for anglophone social action (CASA) et le comité stratégique de la Démarche intégrée en développement social de La Haute-Gaspésie (DIDS) le 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT le rôle de la DIDS dans le développement social de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas lieu de renouveler le bail avec CASA pour la réalisation de la DIDS de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT le projet d'Entente de fiducie 2018 entre la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie et les membres du comité stratégique (COST) de la DIDS;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de l'entente est de préciser les engagements de la MRC à titre d'organisme fiduciaire de l'entente pour la mise en œuvre, le développement et la coordination de la DIDS de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est effective du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, à moins d'avis contraire des parties, l'entente sera reconduite à son échéance ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. ne renouvelle pas le bail avec CASA pour la réalisation de la DIDS de La Haute-Gaspésie ;
2. approuve le projet d'Entente de fiducie 2018 avec les membres du comité stratégique (COST) de la DIDS, tel qu'il a été soumis;
3. soumet ce projet d'entente aux membres du comité stratégique (COST) de la DIDS pour approbation et autorisation de signature;
4. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer Entente de fiducie 2018 avec le représentant des membres du comité stratégique (COST) de la DIDS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10285-05-2018

Fonds de développement des territoires, projets, aides financières

CONSIDÉRANT les demandes d'aides financières déposées au CLD de La Haute-Gaspésie, présentées dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 10 mai 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde les montants aux organismes suivants :

Fonds de développement des territoires	
Fonds Soutien aux entreprises	
10 000 \$	Auberge La Seigneurie des Monts
30 000 \$	Hôtel & cie
4 000 \$	Clou de Girafe
800 \$	Le Gout fin des Artisans
30 000 \$	Eskamer Aventure
30 000 \$	Couleur Chocolat
20 000 \$	Jean-Robert Caron et Sébastien Landry (Hydraulique Haute-Gaspésie)
Fonds Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie	
Refusé	Maison Saint-Paul
2 500 \$	Comité de développement de Marsoui
10 219 \$	Association des motoneigistes du Mont-Logan
6 625 \$	Carrefour socioculturel des Caps
20 000 \$	Municipalité de Madeleine – Projet salle de loisirs
5 000 \$	Administration portuaire de Madeleine
4 000 \$	Magasin général – Studio international en création multidisciplinaire à Madeleine
Fonds Activités et animation du milieu	
2 800 \$	Gaspésie Gourmande
2 000 \$	Festival du vol libre de Mont-Saint-Pierre
1 000 \$	Loisirs Cap-Chat – Spectacle 100% Cap-Chat
1 500 \$	Auberge festive sea Shack – Projet Chloé Chagnon
1 000 \$	Spectacle Madeleine / Été 2018
2 000 \$	Bois flotté 2018 – FAAM
Fonds local d'investissement	
20 000 \$ (plus primes assurances, si applicables)	Couleur Chocolat

SÉCURITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10286-05-2018

Aliénation d'une tablette numérique et d'un ordinateur portable

VU l'article 6.1 du *Code municipal du Québec* relatif à l'aliénation d'équipements ;

CONSIDÉRANT l'équipement informatique désuet du préventionniste de l'est de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT la soumission de Gaspésie Service Technique pour une tablette numérique (miix520 i7 win 10) et l'antivirus (nod 32), au coût de 1 479,22 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. demande d'aliéner la tablette numérique ASUS 1^{re} génération et l'ordinateur portable LGR40 du préventionniste de l'est de la MRC;
2. demande de vider le contenu de ces appareils et de les déposer à l'écocentre ;
3. achète la tablette numérique (miix520 i7 win 10) et l'antivirus (nod 32), de Gaspésie Service Technique, au coût de 1 479,22 \$ taxes incluses, lequel montant sera prélevé au surplus non affecté des municipalités de l'est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10287-05-2018

Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier, modifications au montage financier du projet

VU la résolution numéro 9998-09-2017 relative à une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier* (SUMI) présentée au ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE dans sa correspondance du 28 mars 2018, le ministre de la Sécurité publique a consenti 205 000 \$ à la MRC de La Haute-Gaspésie pour soutenir l'organisation des services d'urgence en milieu isolé sur le territoire ;

CONSIDÉRANT le montage financier du projet déposé en septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urgence en matière d'incendie et d'organisation de secours a exprimé des besoins;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu d'apporter des modifications au montage financier du projet (volet II, du SUMI);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. apporte des modifications au montage financier du projet, déposé en septembre 2017, dans le cadre du *Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier*;
2. informe le ministère de la Sécurité publique des modifications apportées au montage financier du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10288-05-2018

Approbation du protocole local d'intervention d'urgence (PLIU), version définitive

VU la résolution numéro 10077-11-2017 adoptée par le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie relative à l'approbation du projet de *Protocole local d'intervention d'urgence* (PLIU) ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a versé une première somme de 5 000 \$ à la MRC de La Haute-Gaspésie dans le cadre du volet 1 du *Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier* visant à faciliter et accélérer les démarches d'inventaire, de négociation et de rédaction d'un PLIU ;

CONSIDÉRANT le dépôt de la version définitive du PLIU ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve la version définitive du PLIU tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10289-05-2018

Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier, achat d'équipement

VU l'article 936 du *Code municipal du Québec* relatif aux soumissions de plus de 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT la subvention consentie dans le cadre du volet II du *Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier* (SUMI);

CONSIDÉRANT les offres déposées pour acquérir deux véhicules tout-terrain, une motoneige et trois remorques fermées;

CONSIDÉRANT l'analyse des offres et la recommandation de la direction générale de la MRC et du directeur du Service incendie de la ville de Sainte-Anne-des-Monts ;

2 VTT				
Soumissionnaire	Provenance	Montant (avant taxes)	Montant (après taxes réelles)	Conformité
Boutique de la moto	Matane	35 970 \$	36 360 \$	oui
Amable Caron et fils	Matane	30 892 \$	32 440 \$	non

1 motoneige				
Soumissionnaire	Provenance	Montant (avant taxes)	Montant (après taxes réelles)	Conformité
Boutique de la moto	Matane	14 000 \$	14 700 \$	oui
Bambardier	Matane	14 400 \$	15 120 \$	oui

3 remorques fermées				
Soumissionnaire	Provenance	Montant (avant taxes)	Montant (après taxes réelles)	Conformité
Autopro Mario Côté et fils	Sainte-Anne-des-Monts	27 659 \$	29 040 \$	oui

CONSIDÉRANT QUE ces acquisitions sont nécessaires et conformes aux besoins exprimés par rapport au *Protocole local d'intervention d'urgence* (PLIU) de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. acquière les équipements suivants :
 - a) deux véhicules tout-terrain, au coût de 36 360 \$, taxes incluses, de la Boutique de la moto ;
 - b) une motoneige, au coût de 14 700 \$, taxes incluses, de la Boutique de la moto ;
 - c) trois remorques fermées, au coût de 29 040 \$, taxes incluses, de Autopro Mario Côté et fils ;

2. prélève ces montants au poste budgétaire *Immobilisation-Matériel roulant* (subvention consentie dans le cadre du volet II du *Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier - SUMI*).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10290-05-2018

Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier, aliénation d'équipement, véhicules tout-terrain, motoneige et remorques fermées

VU les articles 6.1 et 6.2 du *Code municipal du Québec* ;

VU la résolution numéro 10289-05-2018 relative à l'acquisition de véhicules tout-terrain, motoneige et remorques fermées ;

CONSIDÉRANT la subvention consentie dans le cadre du volet II du *Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier* (SUMI);

CONSIDÉRANT QUE ces acquisitions sont nécessaires et conformes aux besoins exprimés par rapport au *Protocole local d'intervention d'urgence* (PLIU) de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation des services d'urgence et de secours relève de la compétence des municipalités du territoire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE aliène les équipements suivants, à titre gratuit, au profit des municipalités, lesquelles sont:

1. deux véhicules tout-terrain :
un à la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
un à la municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine
2. une motoneige :
municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine
3. trois remorques fermées :
une à la ville de Sainte-Anne-des-Monts
une à la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
une à la municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT

SAAQ, ASSURANCE QUALITÉ-VOLET OPÉRATIONNEL

À titre d'information, dépôt d'une note de la Société de l'assurance automobile, ayant pour objet *Assurance qualité – Volet opérationnel*, datée du 6 avril 2018, signée par Edith Drapeau, technicienne régionale.

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

RÉSOLUTION NUMÉRO 10291-05-2018

Engagement ingénieur forestier, Charles-Philippe Mimeault Laflamme

CONSIDÉRANT la candidature de M. Charles-Philippe Mimeault Laflamme au poste d'ingénieur forestier à la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour le poste d'ingénieur forestier;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de travail entre M. Charles-Philippe Mimeault Laflamme et la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE M. Mimeault Laflamme a complété et remis à son nouvel employeur sa déclaration d'intérêt ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage M. Charles-Philippe Mimeault Laflamme au poste d'ingénieur forestier, classe 7, échelon 5, à 21 heures par semaine jusqu'au 30 avril 2019 ;
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à signer le contrat de travail avec M. Mimeault Laflamme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10292-05-2018

Fonds forestier, appel de projets

CONSIDÉRANT l'article 6c du règlement numéro 2014-311 titré *Création d'un fonds forestier* ;

CONSIDÉRANT le revenu actuel de 38 669,33 \$ plus le solde reporté de 35 142,57 \$, lesquels totalisent 73 811,90 \$;

CONSIDÉRANT QUE 30% de ces revenus sont consacrés pour les projets récréotouristiques en milieu forestier déterminés par les municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE la somme de 22 143,57 \$ représente ce 30 % ;

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités, incluant les territoires non organisés de la MRC, dispose de 2 460,40 \$ pour 2018;

CONSIDÉRANT QUE ces projets doivent répondre à la *Stratégie de développement et de planification de la MRC* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. lance un appel de projets récréotouristiques en milieu forestier aux municipalités de la MRC et à ses territoires non organisés, lesquels ont jusqu'au 8 juin 2018 pour soumettre leur projet ;
2. accorde 2 460,40 \$ maximum à chacune des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX NON COMMERCIAUX, ÉTAT DE SITUATION

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie, fait état de la situation concernant les travaux non commerciaux 2018.

TRAVAUX COMMERCIAUX, ÉTAT DE SITUATION

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie, fait état de la situation concernant les travaux commerciaux 2018.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10293-05-2018

Représentant à l'assemblée générale de l'AFOGÎM

CONSIDÉRANT QUE l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-Les Îles tiendra son assemblée générale annuelle le 21 juin 2018 à Sainte-Anne-des-Monts ;

CONSIDÉRANT QU'en tant que partenaire de la forêt privée, le monde municipal peut désigner un représentant, par territoire de MRC, avec droit de vote à l'assemblée générale des membres ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. nomme l'ingénieur forestier, M. Charles-Philippe Mimeault Laflamme, représentant de la MRC avec droit de vote à l'assemblée générale des membres ;
2. nomme le maire de Saint-Maxime du Mont-Louis, M. Guy Bernatchez, comme substitut à M. Mimeault Laflamme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOGEMENT SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 10294-05-2018

RénoRégion, valeur uniformisée maximale d'un logement

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} avril 2018, la Société d'habitation du Québec a augmenté la valeur uniformisée maximale d'un logement admissible au Programme RénoRégion à 115 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est de la responsabilité du partenaire de la Société de déterminer la valeur maximale sur son territoire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE augmente la valeur uniformisée maximale d'un logement admissible au Programme RénoRégion à 115 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

RÉSOLUTION NUMÉRO 10295-05-2018

Bourse d'études aux finissants secondaire V

CONSIDÉRANT QU'il est important d'encourager et d'aider financièrement la jeune relève ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde une aide financière de 250 \$ annuellement, pour une période de trois ans, soit 2019, 2020 et 2021, aux écoles Saint-Maxime et Gabriel Le-Courtois, pour la remise d'une bourse d'études aux finissants de secondaire V, lesquels montants seront prélevés dans le département *Administration générale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CULTURE ET PATRIMOINE

RÉSOLUTION NUMÉRO 10296-05-2018

Fonds de développement culturel, projet *Visites patrimoniales autoguidées avec code QR*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le comité de développement Marsoui pour le projet *Visites patrimoniales autoguidées avec code QR*, présentée dans le cadre du fonds de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond au cadre de référence de *l'Entente de développement touristique et culturel 2017* et à des orientations de la *Politique culturelle de la MRC de La Haute-Gaspésie 2015-2020*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 2 500 \$ au comité de développement Marsoui pour le projet *Visites patrimoniales autoguidées avec code QR*, lequel montant sera pris dans le fonds de développement culturel 2018;

2. autorise la directrice générale du CLD de La Haute-Gaspésie à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10297-05-2018

Fonds de développement culturel, projet *Les petits poissons de bois de Rivière-Madeleine*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Magasin Général Studio Madeleine pour le projet *Les petits poissons de bois de Rivière-Madeleine*, présentée dans le cadre du fonds de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond au cadre de référence de *l'Entente de développement touristique et culturel 2017* et à des orientations de la *Politique culturelle de la MRC de La Haute-Gaspésie 2015-2020*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 4 000 \$ au Magasin Général Studio Madeleine pour le projet *Les petits poissons de bois de Rivière-Madeleine*, lequel montant sera pris dans le fonds de développement culturel 2018;
2. autorise la directrice générale du CLD de La Haute-Gaspésie à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10298-05-2018

Entente sectorielle pour soutenir le développement du loisir culturel en Gaspésie, signature

VU les dispositions de l'article 126.3 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT *l'Entente sectorielle pour soutenir le développement du loisir culturel en Gaspésie* entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la Municipalité régionale de comté d'Avignon, la Municipalité régionale de comté de Bonaventure, la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Gaspé, la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé, la Commission jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et l'Unité régionale de loisir et de sport de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de l'entente est de définir le rôle et les modalités de la participation des parties, notamment quant à la mise en commun de ressources financières et techniques pour la mise en place du *Programme Manifestations culturelles de la jeune relève amateur*, permettant le soutien de projets valorisant et consolidant l'offre en loisir culturel chez les jeunes sur le territoire gaspésien pour l'année 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le préfet, M. Allen Cormier, à signer *l'Entente sectorielle pour soutenir le développement du loisir culturel en Gaspésie* entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la Municipalité régionale de comté d'Avignon, la Municipalité régionale de comté de Bonaventure, la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Gaspé, la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé, la Commission jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et l'Unité régionale de loisir et de sport de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, laquelle prend effet le 7 mars 2018 et se termine le 30 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10299-05-2018

Formation du comité de sélection pour le poste de préposé aux écocentres

VU la résolution numéro 10254-04-2018 relative à l'ouverture du poste de préposé aux écocentres de 14 semaines par année;

CONSIDÉRANT l'article 5.1 de la *Politique de relations de travail* des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie relatif à la procédure d'embauche d'un employé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE nomme au comité de sélection pour le poste de préposé aux écocentres de 14 semaines par année les personnes suivantes :

- √ M. Allen Cormier, préfet, MRC
- √ Mme Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- √ M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC
- √ Mme Mélanie Vallée, coordonnatrice à l'environnement et au développement durable, MRC

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10300-05-2018

Proposition d'échange de terrain, droit de passage M. Chenel

VU les articles 17.6 et 17.7 de l'acte notarié n° 4801 entre M. Sylvain Chenel et la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie;

VU le plan, identifiant le droit de passage, annexé à l'acte notarié n° 5178 entre M. Sylvain Chenel et la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie;

VU la résolution numéro 9958-07-2017 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie relative à l'étude du chemin d'accès de l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT les obligations communes entre M. Sylvain Chenel et la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie d'assumer les travaux de construction, d'entretien et de réparation de ce passage;

CONSIDÉRANT la proposition de M. Chenel d'échanger un terrain pour régler la question du droit de passage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE recommande d'attendre le dépôt des travaux de Stantec Experts-conseils Ltée relatifs à l'évaluation budgétaire et technique pour la réalisation d'un chemin d'accès en faveur du lot enclavé par le terrain de l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts avant de mandater un notaire pour officialiser la proposition d'échange de terrain pour régler la question du droit de passage, lequel est identifié sur le plan annexé à l'acte notarié n° 5178.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10301-05-2018

Fonds vert, appel de projets

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6 du règlement numéro 2016-334 *Création d'un fonds vert* relatif aux fonds générés;

CONSIDÉRANT QU'en 2018, une somme de 2 082,30 \$ est disponible pour les projets qui seront présentés dans le cadre du fonds vert ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE:

1. accorde la somme de 2 000 \$ pour les projets présentés dans le cadre du fonds vert pour 2018 ;

2. lance un appel de projets dans le cadre du fonds vert. Les promoteurs auront jusqu'au 31 mai 2018, à 16 h, pour transmettre leur projet à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10302-05-2018

Engagement préposé aux écocentres, Jean-Claude Côté

CONSIDÉRANT la candidature de M. Jean-Claude Côté au poste de préposé aux écocentres de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour le poste de préposé aux écocentres à 40 heures par semaine, emploi saisonnier;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de travail entre M. Jean-Claude Côté et la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage M. Jean-Claude Côté, au poste de préposé aux écocentres, classe A, échelon 3, emploi saisonnier, à 40 heures par semaine pour la période s'échelonnant de la 3^e semaine d'avril jusqu'à la 3^e semaine d'octobre;
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à signer le contrat de travail avec M. Côté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO 10303-05-2018

Implantation d'une faculté de médecine satellite dans la région Bas-Saint-Laurent et Gaspésie et campus de formation préclinique à Rimouski

CONSIDÉRANT QU'il importe d'assurer une plus grande équité d'accès aux services médicaux à travers les différentes régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs collectivités rurales au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie font face à des défis pour recruter et maintenir en poste des médecins de famille afin de préserver une offre de soins de santé de proximité;

CONSIDÉRANT QUE les hôpitaux du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie ont un des plus hauts taux de bris de services;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de valoriser la pratique médicale en région en l'intégrant le plus tôt possible au parcours académique des futurs médecins;

CONSIDÉRANT QUE des facultés de médecine satellites ont été implantées avec succès en Mauricie par l'Université de Montréal et au Saguenay-Lac-Saint-Jean par l'Université de Sherbrooke, et qu'une faculté satellite de l'Université McGill ouvrira bientôt ses portes en Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE près de 40% des effectifs médicaux formés en région y demeurent après leur formation;

CONSIDÉRANT QUE l'affiliation universitaire d'un centre hospitalier constitue un facteur attractif pour les médecins spécialistes de même que pour d'autres professionnels de la santé;

CONSIDÉRANT la volonté apparente de l'Université Laval de créer un campus satellite de sa Faculté de médecine afin de permettre que la formation soit dispensée dans l'Est-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une déclaration sur les ondes de Radio-Canada le 27 avril 2018, le ministre de la Santé et des Services sociaux

estimait qu'il serait plus logique d'établir un tel campus satellite à Rimouski pour faciliter la rétention de jeunes médecins en région;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski s'identifie clairement en tant que ville étudiante;

CONSIDÉRANT la présence à Rimouski de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), une université ouverte aux partenariats favorisant le déploiement, en région, de formations en réponse aux besoins du milieu;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. sollicite l'appui de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, M^{me} Hélène David, afin qu'elle prenne position pour l'implantation d'une faculté de médecine satellite dans la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie et d'un campus de formation préclinique à Rimouski;
2. demande à l'Université Laval, au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent, au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches ainsi qu'à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) d'établir un protocole d'entente pour permettre l'établissement d'un campus satellite de la Faculté de médecine de l'Université Laval à Rimouski, et ce, afin d'offrir l'intégralité du programme de doctorat en médecine au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10304-05-2018

Appui la Municipalité de Marsoui, demande d'aide financière pour le service incendie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Marsoui demande une aide financière de 150 000 \$ auprès du ministre de la Sécurité publique afin de diminuer sa dette municipale liée à son service incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Marsoui a investi financièrement pour une mise à niveau de son service incendie afin de desservir adéquatement ses citoyens et les municipalités ayant pris entente ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Marsoui a investi, également, financièrement pour une mise à niveau de son réseau d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Marsoui ne compte que 300 habitants ;

CONSIDÉRANT QU'en 2012, les villages avoisinants, considérés dévitalisés, ont reçu une aide financière de 150 000 \$ pour remettre leur service incendie aux normes ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2014, la Municipalité de Marsoui est considérée comme dévitalisée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie les démarches de la Municipalité de Marsoui pour obtenir, auprès du ministre de la Sécurité publique, M. Martin Coiteux, une aide financière de 150 000 \$ pour diminuer la dette municipale liée à son service incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions de 20 h 57 à 20 h 58.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. JOËL CÔTÉ, il est résolu de lever la séance à 20 h 58.

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Allen Cormier, préfet

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».

